

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Version 8.12
Date de révision 30.04.2024
Date d'impression 23.11.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Éthyle d'Ether Anhydre GR ACS
Code Produit : EX0190
Code produit : FX0149
Marque : Millipore
No.-Index : 603-022-00-4
No.-CAS : 60-29-7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Réactif pour analyses

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MilliporeSigma Canada Ltd.
2149 WINSTON PARK DRIVE
OAKVILLE ON L6H 6J8
CANADA

Téléphone : +1 905 829-9500

Fax : +1 905 829-9292

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence : +1-703-527-3887 CHEMTREC
(International)
24 Hours/day; 7 Days/week

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SOR/2015-17)

Liquides inflammables (Catégorie 1), H224

Toxicité aiguë, Oral(e) (Catégorie 4), H302

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système nerveux central, H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H224

Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240

Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241

Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P312 + P330

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

P303 + P361 + P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P312

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.

P370 + P378

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

P403 + P233

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P403 + P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405

Garder sous clef.

P501

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3 Dangers non classifiés ailleurs

Peut former des peroxydes explosifs.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- aucun(e)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Formule : C₄H₁₀O
Poids moléculaire : 74.12 g/mol
No.-CAS : 60-29-7
No.-CE : 200-467-2
No.-Index : 603-022-00-4

Composant	Classification	Concentration *
Ether éthylique		
	Flam. Liq. 1; Acute Tox. 4; STOT SE 3; H224, H302, H336 Limites de concentration: >= 20 %: STOT SE 3, H336;	<= 100 %
* Pourcentage de poids		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Conseils généraux**

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂) Mousse Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substance/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Combustible.

Attention au retour de flamme.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Éviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Évacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir sections 7 et 10). Ramasser avec un absorbant pour liquides, par exemple le Chemizorb®. Évacuer pour élimination. Nettoyer la zone contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 3: Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Ether éthylique	60-29-7	TWA	400 ppm 1,210 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		STEL	500 ppm 1,520 mg/m ³	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2: VLE)
		TWA	400 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique
		STEL	500 ppm	Canada. LEP Colombie Britannique

		VEMP	400 ppm 1,210 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
		VECD	500 ppm 1,520 mg/m ³	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 16523-1, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple: KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de). Contact par éclaboussures

Matériel: Viton®

épaisseur minimum: 0.7 mm

Délai de rupture: 30 min

Matériel testé : Vitoject® (KCL 890 / Aldrich Z677698, Taille M)

Protection du corps

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire

Type de Filtre recommandé: Filtre de type AX

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

nécessaire en cas d'apparition de vapeurs/aérosols.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Risque d'explosion.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Aspect	Forme: liquide Couleur: incolore
b) Odeur	douce, d'éther
c) Seuil olfactif	Donnée non disponible
d) pH	Donnée non disponible
e) Point de fusion/point de congélation	Point de fusion: -116 °C (-177 °F)
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	34.6 °C 94.3 °F à 1,013 hPa
g) Point d'éclair	-40 °C (-40 °F) - coupelle fermée - DIN 51755 Part 1
h) Taux d'évaporation	Donnée non disponible
i) Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Limite d'explosivité, supérieure: 36 % (v) Limite d'explosivité, inférieure: 1.7 % (v)
k) Pression de vapeur	189 hPa à 0 °C (32 °F) 389 hPa à 10 °C(50 °F) 563 hPa à 20 °C(68 °F) 863 hPa à 30 °C(86 °F) 1,228 hPa à 40 °C(104 °F) 2,311 hPa à 60 °C(140 °F)
l) Densité de vapeur	2.56 - (Air = 1.0)
m) Densité	0.71 gcm ³ à 20 °C (68 °F)
Densité relative	Donnée non disponible
n) Hydrosolubilité	65 g/l à 20 °C (68 °F) - complètement soluble
o) Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 1.1 - Bioaccumulation n'est pas à prévoir.
p) Température d'auto-inflammation	175 °C (347 °F) à 1,013.25 hPa
q) Température de décomposition	Donnée non disponible
r) Viscosité	Donnée non disponible
s) Propriétés explosives	Non classé parmi les explosifs.
t) Propriétés comburantes	non

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Densité de vapeur relative 2.56 - (Air = 1.0)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Possibilité de formation de peroxyde.
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

Contient le(s) stabilisant(s) suivant(s):
Ethanol (0.05 %)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec:
chromyle chlorure

Peroxydes

Danger d'explosion avec :

azides

halogènes

composés halogène-halogène

halogénures d'oxydes non métalliques

Oxydants forts

chrome(VI) oxyde

halogène oxydes

peroxydes

acide perchlorique

perchlorates

Acide nitrique

acides nitrés

L'oxygène

Ozone

huiles de térébenthine et/ou produits de remplacement des huiles de térébenthine

nitrates

chlorures métalliques

sels d'oxacides halogénés

azote oxydes

oxydes non métalliques

mélange sulfochromique

chlorates

hydrogène peroxyde

acide permanganique

acide sulfurique

avec

Acide nitrique

soufre

Danger d'explosion pendant la distillation.

Réactions exothermiques avec :
halogénures d'acides

10.4 Conditions à éviter

Réchauffement,
Humidité.

10.5 Matières incompatibles

Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Peroxydes
En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Estimation de la toxicité aiguë Oral(e) - 1,212 mg/kg
(Méthode de calcul)

DL50 Oral(e) - Rat - 1,211 mg/kg

Remarques: (RTECS)

Symptômes: Danger d'aspiration en cas de vomissement., L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

CL50 Inhalation - Souris - 4 h - 97.5 mg/l - vapeur

Remarques: (RTECS)

Symptômes: irritations des muqueuses

DL50 Dermale - Lapin - mâle - > 20,000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 402)

Remarques: (ECHA)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404)

Remarques: Dermatite

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

(OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA) - Souris

Résultat: négatif

(OCDE ligne directrice 429)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test du micronoyau

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères
Système d'essais: Mouse lymphoma test
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Escherichia coli/Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Type de cellule: Erythrocytes
Voie d'application: Intrapéritonéal
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Oral(e) - Peut provoquer somnolence ou vertiges. - Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Toxicité à dose répétée - Rat - mâle et femelle - Oral(e) - 13 sem. - Dose sans effet toxique observé - 500 mg/kg - Dose la plus faible avec effet toxique observé - 2,000 mg/kg
Remarques: (ECHA)

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants:

Toux, douleurs à la poitrine, Troubles respiratoires, Vertiges, Somnolence, Tout contact avec les yeux peut provoquer : Rougeur, Provoque des larmes., Vue brouillée, Tout contact cutané prolongé ou répété provoque perte des graisses naturelles et dermatite. A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Stupéfiant!

En cas de résorption:

Salivation
ataxie (troubles de la coordination des mouvements)
ivresse
Perte de conscience

Coma

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Foie - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants:, Irrégularités - Basé sur l'effet observé chez l'homme

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 - *Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin) - > 10,000 mg/l - 96 h
Remarques: (IUCLID)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques CE50 - *Daphnia magna* (Grande daphnie) - 1,380 mg/l - 48 h
Remarques: (IUCLID)

Toxicité pour les algues Essai en statique CE50r - *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes) - > 100 mg/l - 72 h
(OCDE Ligne directrice 201)

Essai en statique NOEC - *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes) - 100 mg/l - 72 h
(OCDE Ligne directrice 201)

Toxicité pour les bactéries Essai en statique CE50 - boue activée - 21,000 mg/l - 3 h
(OCDE Ligne directrice 209)

Essai en statique NOEC - boue activée - 42 mg/l - 3 h
(OCDE Ligne directrice 209)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) Essai en semi-statique NOEC - *Daphnia magna* (Grande daphnie) - > 100 mg/l - 21 jr
(OCDE Ligne directrice 211)

12.2 Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation ($\log Pow \leq 4$).

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

TDG

Numéro ONU: 1155 Classe: 3 Groupe d'emballage: I

Nom d'expédition des Nations unies: ÉTHER DIÉTHYLIQUE

Étiquettes: 3

Code ERG: 127

Polluant marin: non

IMDG

Numéro ONU: 1155 Classe: 3 Groupe d'emballage: I EMS-No: F-E, S-D

Nom d'expédition des Nations unies: DIETHYL ETHER

IATA

Numéro ONU: 1155 Classe: 3 Groupe d'emballage: I

Nom d'expédition des Nations unies: Diethyl ether

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Le groupe Sigma-Aldrich, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné. Voir verso de la facture ou du bulletin de livraison pour nos termes et conditions de vente.

Copyright 2020 Sigma-Aldrich Co. LLC. Copies en papier autorisées pour usage interne uniquement.

La marque présente en en-tête et/ou en pied de page de ce document peut différer visuellement de celle figurant sur le produit acheté, car nous sommes en phase de mise en œuvre de notre nouvelle marque. Cependant, toutes les informations dans le document qui concernent le produit demeurent inchangées et correspondent au produit commandé. Pour de plus amples informations, veuillez contacter mlsbranding@sial.com.

Version: 8.12

Date de révision: 30.04.2024

Date d'impression:
23.11.2024